

Orléans, lundi 14 décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Echange université - CPGE

Lundi 14 décembre 2015, six lycées de l'académie d'Orléans-Tours ont signé une convention avec l'université d'Orléans en présence de Marie Reynier, recteur de l'académie d'Orléans-Tours et de Youssoufi Touré, président de l'université d'Orléans. Il s'agit des lycées Pothier (Orléans), Benjamin Franklin (Orléans), Marceau (Chartres), Alain Fournier (Bourges), Dessaignes (Blois) et Le Chesnoy (Amilly).



Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, a pour objectifs de favoriser les rapprochements dans les domaines pédagogiques, de faciliter les parcours des étudiants tout en prenant appui sur les actions engagées dans le cadre du continuum « bac-3 / bac+3 ».

Les signataires affirment leur volonté de reconnaître réciproquement les parcours en facilitant les passerelles et en assurant ainsi la fluidité des parcours entre les lycées à classes préparatoires et l'université d'Orléans.

Dans cette perspective, ils s'engagent à organiser une collaboration réciproque :

- *dans le domaine de l'orientation* par des séances d'information des étudiants de CPGE sur les modalités de poursuite d'études,
- *dans le domaine pédagogique* par des échanges entre enseignants des lycées et des universités sur le contenu des enseignements et l'évaluation des étudiants, en particulier dans le cadre des commissions de validation des acquis pédagogiques. Ces dernières peuvent proposer la validation de tout ou partie des semestres ou unités d'enseignement et autoriser l'accès en 1^{ère} année de licence (après une 1^{ère} année de CPGE), en 3^{ème} année de licence (après les 2 années). Les étudiants qui sont autorisés par le lycée à doubler la 2^{ème} année de CPGE, peuvent obtenir le diplôme de licence sous réserve d'avoir satisfait au contrôle des connaissances des unités d'enseignement dont la validation aura été exigée par la commission de validation.

Un travail similaire est actuellement mené avec les lycées possédant une section de technicien supérieur (STS). Les conventions sont en cours de rédaction et seront signées avant juillet 2016.